



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 19 avril 2013

L'an deux mille treize le 19 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mmes Marie-Noëlle BINET, Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Damien BLANC, Gilbert CADUC, Frédy MELLE, Bruno GIOVANNINI, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Mme Liliane PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU.

Absents excusés: M. Jacques COUHÉ a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC
M. Nicolas PIGNOL a donné pouvoir à Mme Liliane PIGNOL

Absents excusés: Mme Monique ROYER, excusée

Secrétaire de séance : Mme Simone « Julie » FOULQUIER a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	:	15 avril 2013
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	15
Pouvoirs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	17

Le Conseil Municipal :

1) Compte rendu du Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2012

2) Convention financière et convention d'objectifs avec l'office de tourisme de Rivedoux-Plage pour l'année 2013

Par 16 voix pour (M. Pierre NIVOIS n'a pas pris part au vote), autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Rivedoux-Plage.

3) Budget annexe « PORT COMMUNAL » :

- Compte administratif 2012

- Donne acte à l'unanimité au Maire de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice 2012

- Arrête les résultats définitifs tels que présentés

- Compte de gestion 2012

- **Déclare à l'unanimité** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « PORT COMMUNAL » dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, M. Dominique ORIOU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice

- **Décide à l'unanimité** d'affecter au compte 002 (section de fonctionnement) du budget 2013 la somme de 2 715,65€ et au compte 001 (section d'investissement) la somme de 1 118,50€.

- Budget primitif 2013

Adopte à l'unanimité le budget annexe "PORT COMMUNAL" qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de € et à la somme de € en section d'investissement.

4) Budget annexe « ECOTAXE » :

- Compte Administratif 2012

- **Donne acte à l'unanimité** au Maire de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice 2012

- **Arrête** les résultats définitifs tels que présentés

- Compte de Gestion 2012

- **Déclare à l'unanimité** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ECOTAXE » dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, M. Dominique ORIOU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice 2012

Décide à l'unanimité d'affecter au compte 002 (section de fonctionnement) du budget 2013 la somme de 56 648,15€

- Budget Primitif 2013

Adopte à l'unanimité le budget annexe "ÉCOTAXE" qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de €

5) Budget annexe « ZONE ARTISANALE » :

- Compte Administratif 2012

- **Donne acte à l'unanimité** au Maire de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice 2012

- **Arrête** les résultats définitifs tels que présentés

- Compte de Gestion 2012

- **Déclare à l'unanimité** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZONE ARTISANALE » dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, M. Dominique ORIOU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice 2012

Décide à l'unanimité d'affecter au compte 002 (section de fonctionnement) du budget 2013 la somme de 102 980,41€ et au compte 001 (section d'investissement) la somme de 87 426,00€.

6) Budget principal de la commune

- Compte administratif 2012

- **Donne acte à l'unanimité** au Maire de la présentation faite du Compte administratif de l'exercice 2012

- **Arrête** les résultats définitifs tels que présentés

- Compte de gestion 2012

- **Déclare à l'unanimité** que le Compte de Gestion du Budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, M. Dominique ORIOU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation du résultat de l'exercice 2012

Décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 du budget principal 2013 de la commune la somme de 443 034,97€

7) Approbation du plan de zonage d'assainissement de la Commune de Rivedoux-Plage

A l'unanimité décide :

- **d'approuver** les plans de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés au dossier en y intégrant les modifications émises lors de l'enquête publique,
- **de donner** pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents afférents,
- **d'informer** que, conformément aux articles R. 123-18, R. 123-19, R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Environnement, un affichage en Mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département,
- **d'informer** que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
- à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- à la Préfecture
- **d'annexer** le présent zonage d'assainissement au P.O.S./P.L.U

8) Prêt relais construction des locaux commerciaux des locaux techniques du marché couvert et des sanitaires

A l'unanimité décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune avec la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES pour un montant de 300 000€, une durée de 3 ans au taux FIXE de 2,39 % et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

9) Amélioration de la voirie communale – Programme 2013

A l'unanimité :

- **approuve** le projet d'entretien mécanique des chaussées par projection de gravillons enrobés à l'émulsion,
- **adopte** le plan de financement afférent à l'opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme d'amélioration de la voirie communale pour un montant de 6 400€ représentant 25% de la dépense plafonnée à 25 600 € HT, soit 17,5% de la dépense réelle ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dépôt de ce dossier.

10) Raccordement de l'allée du phare et de l'impasse du Vivier : attribution et signature du marché.

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de raccordement de l'allée du Phare et de l'Impasse du Vivier ;
- **Décide** d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 33 918,00€ H.T. soit 40 565,93 € T.T.C ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, avec l'attributaire, le marché des travaux de raccordement de l'allée du Phare et de l'Impasse du Vivier dans la limite de l'enveloppe budgétaire approuvée dans le cadre de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits afférents à ce programme de travaux seront inscrits au budget communal de l'exercice 2013;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale correspondant à 40% de la dépense au titre de la répartition des amendes de police 2013

11) Modification des statuts de la communauté de communes de l'Ile de Ré : action en faveur du secteur patrimonial

A l'unanimité,

- **se prononce favorablement** sur le projet de modification des statuts communautaires tels que présentés

12) Aménagement RD 735 – Séquence 2 – Convention financière entre le département de la Charente-Maritime et la Commune de Rivedoux-Plage.

Autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention financière entre le département de la Charente-Maritime et la Commune de Rivedoux-Plage portant sur un montant de 394 623,05€.

13) Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité,

- **décide** la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- **décide** la transformation au 1^{er} juin 2013 d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- **décide** la transformation au 1^{er} juin 2013 d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- **décide** la transformation au 1^{er} septembre 2013 d'un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe en un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe

14) D.I.A. en D.P.U

A l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation

15) Questions diverses